



A USAID contractor



APPUI À LA VALORISATION DU POTENTIEL AGRICOLE NORD
POUR LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

**APPEL D'OFFRES
RFP-AVANSE-GS-IR3-2016-01**

**DEVELOPPEMENT D'UNE APPLICATION POUR LA SAISIE DES DONNEES SUR
(SMARTPHONES, TABLETTES ET ORDINATEURS)**

Le projet AVANSE, financé par l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID), lance un Appel d'offres en vue de recruter une Organisation/Firme spécialisée pour fournir les services décrits ci-dessous.

Référence	RFP-AVANSE-GS-IR3-2016-01
Date d'émission	01 Juin 2016
Titre	Développement d'une application pour la saisie des données sur (Smartphones, Tablettes et Ordinateurs)
Résumé succinct	Appel d'offres pour sélectionner une firme pour le Développement d'une application pour la saisie des données (sur Smartphones, Tablettes et Ordinateurs), le stockage (Base de données) et la publication (Site Internet, SMS, ...) des données du Système d'Information sur les Marchés Agricoles du Ministère de l'Agriculture.
Bureau de soumission	Service des Subventions et Sous-contrats AVANSE 2, Rue Gérard Babiole, Haut du Cap, Cap Haïtien OU Email : avanse_procurementbids@dai.com
Visite du site	9 Juin, 2016 (10 :00 AM) envoyez-nous un mail avanse_subcontracts@dai.com si vous aimeriez visiter notre site à Port-au-Prince
Date limite de réception des questions	9 Juin, 2016
Date limite de réception des offres.	Juin 10, 2016
Contact	Service des Sous-Contrats Email : avanse_subcontracts@dai.com
Type de contrat prévu	Le type de contrat prévu sera à prix fixe mais pourra être modifié en fonction de la meilleure proposition soumise.
Base d'attribution du Contrat	L'attribution sera faite sur la base de la meilleure offre qualité/prix. Le contrat sera attribué au soumissionnaire dont l'offre finale représente la meilleure valeur combinée des facteurs techniques (qualité) et de coûts (prix).

1. INTRODUCTION ET BUT

1.1 But

Le projet «AVANSE» du Corridor Nord, financé par l'USAID, s'inscrit dans la stratégie d'assurer la sécurité alimentaire tout en réduisant les problèmes liés à la dégradation de l'environnement. L'un des principaux objectifs de ce projet est l'augmentation de la production et de la productivité des cultures cibles (riz, banane et cacao), donc les revenus des agriculteurs/trices. Pour atteindre cet objectif, le projet AVANSE appuie les agriculteurs et les agricultrices pour qu'ils/elles puissent augmenter leurs revenus de façon durable et répliquable.

AVANSE a accordé une subvention en nature au Ministère de l'agriculture afin de renforcer le Système d'Information sur les Marchés Agricoles (SIMA) en termes de montage de base de données, modernisations de son système de collecte et aussi d'apporter des innovations dans la diffusion et la publication des données (SMS, Site Web interactif,...) avec l'utilisation des Nouvelles Technologies d'Information et de Communication (NTIC).

1.2 Bureau de soumission

Le Bureau de soumission référencé dans le Synopsis (réf p.1) est le seul point de contact pour AVANSE aux fins du présent appel d'offres. Tout Soumissionnaire éventuel qui ne parvient pas à soumettre ses questions ou son offre à ce bureau assume l'entière responsabilité dans le cas où il/elle ne reçoit pas de communication du Projet (pour modifications, réponses aux questions, etc.) avant la date limite indiquée.

1.3 Mise en contexte

Le Système d'Information sur les Marchés Agricoles (SIMA), est un système d'information sur les marchés à travers Haïti qui a été développé par le Ministère Haïtien de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) pour collecter des données sur les prix actuel du marché et la disponibilité d'un ensemble de cultures agricoles et de diffuser cette information aux agriculteurs et aux autres parties prenantes dans les régions ciblées.

1.4 Type de contrat prévu

AVANSE prévoit l'attribution d'un contrat à prix fixe. Ce type de contrat peut être modifié en fonction de la meilleure proposition soumise. Les paiements seront effectués sur la base de la réussite des objectifs et basés sur le calendrier de paiement prévu dans l'article A.5 Calendrier de Paiement, dans l'Annexe A.

2. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX OFFRANTS

2.1 Instructions générales

Les offres doivent être soumises **au Bureau d'AVANSE** situé à: **2, Rue Gérard Babiole, Haut du Cap, Cap Haïtien** ou par email à la date indiquée dans le synopsis. Les offres tardives seront rejetées, sauf dans des circonstances exceptionnelles, à la discrétion d'AVANSE. AVANSE se réserve le droit de ne pas évaluer une proposition non recevable ou incomplète. La soumission à AVANSE d'une proposition constitue une offre et indique que le Soumissionnaire adhère aux Termes et Conditions de cet Appel d'Offres et de toutes ses annexes. Toutefois,

AVANSE se réserve également le droit de mener des discussions et / ou négociations qui peuvent amener une révision de l'offre. La soumission d'une offre n'oblige, en aucune façon, AVANSE à l'attribution d'un contrat.

Tous les documents du Soumissionnaire liés à cet appel d'offres doivent être **en français ou en Anglais**. Les offrants ne seront pas remboursés pour les frais associés à la préparation ou à la soumission de leurs offres. AVANSE ne peut en aucun cas être tenu responsable pour ces coûts. Les offrants sont tenus d'examiner pleinement toutes les instructions et les spécifications contenues dans le présent Appel d'Offres. Ne pas les observer sera donc au risque du Soumissionnaire.

Les offrants soumettront leurs propositions sur version papier. **Un (1) original et deux (2) copies de la Proposition technique** sont requis dans une enveloppe (portant la mention « Offre Technique ») ainsi qu'**Un (1) original et deux (2) copies de la Proposition financière** (portant la mention « Offre Financière ») dans une autre enveloppe. Les deux enveloppes devront être scellées et combinées sous pli unique, qui portera le numéro de l'Appel d'Offres ainsi que le titre de l'activité.

Les offrants doivent confirmer par écrit que leur offre est valide pour une période de trente (30) jours. Si un élément de la demande est modifié, tous les autres termes et conditions qui n'ont pas été modifiés dans ce présent appel d'offres restent valides. Les offrants doivent accuser réception de toute modification dans leur lettre d'accompagnement.

Les Soumissionnaires doivent:

1. Fournir tous les renseignements requis par l'Appel d'Offres ;
2. Respecter les délais établis dans le synopsis de l'Appel d'Offres ;
3. Soumettre une lettre d'accompagnement signée (Se référer à l'Annexe B) ;
4. Utiliser et soumettre les formulaires prévus dans les Annexes au besoin.

« Offrant », « sous-traitant », et « Soumissionnaire » désignent une entreprise proposant des travaux ou services en vertu du présent appel d'offres. « Offre » et « Proposition » désignent l'ensemble des documents que l'entreprise soumet pour proposer une offre de services ou réaliser des travaux.

2.2. Lettre d'accompagnement

Une lettre d'accompagnement doit être jointe à la proposition financière sur l'entête de la société du Soumissionnaire et signée par un Représentant autorisé avec cachet / sceau de l'entreprise (Voir Annexe B comme modèle). La lettre d'accompagnement doit comprendre les éléments suivants :

- Titre et Référence de l'Appel d'Offres ;
- Prix proposé ;
- Attestation de validité de 30 jours ;
- Attestation de la non-provenance d'un pays interdit par le gouvernement américain ;
- Attestation de réception de toute modification à l'Appel d'Offres.

2.3 Questions en ce qui concerne l'Appel d'Offres

Chaque Soumissionnaire est chargé de lire et de bien comprendre les termes et conditions du présent appel d'offres. Toutes les communications concernant cet appel d'offres doivent être envoyées uniquement au service émetteur. Les questions, demandes d'éclaircissements ou de renseignements supplémentaires doivent être soumises par courriel ou par écrit et remis au Bureau des Sous-contrats d'AVANSE au plus tard à la date et l'heure spécifiées dans le Synopsis (réf. P4). Seules les communications écrites seront considérées. AVANSE ne répondra à aucune question par téléphone ou en personne. Les questions et demandes de précisions et les réponses y afférant seront communiquées par écrit à tous les Soumissionnaires qui ont manifesté leur intérêt à cet appel d'offres. Toute information verbale reçue d'AVANSE ou d'un employé d'AVANSE ou autre entité ne doit pas être considérée comme une réponse officielle à toute question relative à cet appel d'offres.

3. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES PROPOSITIONS TECHNIQUES

Les offrants doivent soumettre une proposition technique qui répond aux exigences décrites dans l'Annexe A, à savoir présenter un Cahier de charges technique (relatant entre autre les travaux similaires déjà réalisés dans le développement des logiciels).

La proposition technique peut dévier du cahier des charges technique si le soumissionnaire voudrait proposer une autre méthodologie plus appropriée.

Les propositions techniques doivent inclure les éléments suivants :

3.1 Approche technique :

- **Compréhension du mandat:** La firme doit démontrer sa compréhension du Cahier des charges et fournir une description des services proposés conformément aux objectifs et les spécifications indiquées dans l'article A.1 Termes de Référence dans l'Annexe A ;
- **Calendrier d'activités :** la firme devra présenter un plan de travail et un calendrier qui montrer qu'elle est capable d'exécuter les tâches demandées dans le délai spécifié.

3.2 Approche de Gestion :

- **Expérience des personnel clés** - le soumissionnaire doit proposer la personne ou les personnes qu'il mettra en place pour réalisera ces tâches. Il donnera la liste des personnes clé qui seront responsables, y compris leur CV.
- **Expérience pertinente** -La proposition technique doit également contenir des informations sur l'expérience pertinente à cette proposition sous forme d'une liste des contrats obtenus pour le même type de service. Ces contrats doivent avoir été entrepris dans les six (6) dernières années. L'information fournie doit être présentée sous la forme d'un tableau, et doit comporter le nom et l'adresse des organismes pour lesquels les services ont été effectués, une description du travail effectué, la durée et la valeur des contrats et un numéro de téléphone actuel d'un représentant responsable de l'entreprise (Voir annexe D).

3.3 Services spécifiques

AVANSE requiert les services décrits en détail dans l'Annexe A, Termes de références. Prière de se référer à l'Annexe A pour plus d'informations sur les objectifs et les résultats attendus.

Pour cet appel d'offres, le projet AVANSE à travers sa composante de renforcement et d'augmentation de la production agricole (IR3) veut recruter une Firma ou organisation ayant une expérience dans le développement d'une application pour la saisie des données (sur Smartphones, Tablettes et Ordinateurs)

Le délai d'exécution prévu pour la réalisation de ces travaux s'étend à (60) jours calendaires à partir de l'attribution du contrat. Il est entendu qu'à cette date, le Soumissionnaire aura répondu de façon satisfaisante aux spécifications et livrables techniques décrits dans l'Annexe A ; Termes de références, Article B.6.

3.4 Conditions d'éligibilité

Les Organisations/Firmes admises pour exécuter les travaux demandés sont:

- Etre une firme de nationalité haïtienne
- Avoir au moins un (1) an d'expérience dans le développement des logiciels technologiques
- Avoir une patente pour l'exercice fiscale en cours ;
- Soumettre le numéro de DUNS
- Etre disponible pour une visite de site des infrastructures technologiques du Ministère

3.5 Critères d'évaluation

Les Soumissionnaires seront évalués selon les critères de sélection suivants :

Critères d'évaluation	Points maximum	Points obtenus par le Soumissionnaire
1. Nombre de travaux similaires exécutés dans le développement des logiciels technologiques (au moins 1 travail similaire)	25	
2. Expérience du personnel clé proposé pour l'activité (CVs)	25	
3. Niveau de cohérence du Cahier de charge technique en termes de compréhension du mandat	25	
4. Capacité à mener les travaux demandés dans les délais impartis (calendrier des activités)	25	
TOTAL	100	

Chaque proposition sera évaluée sur les critères dans le tableau en haut. Il y n'aura pas les points attribués à l'offre financière. Pour les besoins globaux de l'évaluation de cette demande de

propositions, les facteurs d'évaluation techniques autres que le coût / prix, une fois combinée, sont considérés comme à peu près égale des facteurs de coût / prix.

4. INSTRUCTIONS POUR LA PREPARATION DE L'OFFRE FINANCIERE

L'offre financière doit être dans une enveloppe distincte de la proposition technique et doit être étiquetée 'L'offre financière'. Figure à l'Annexe E, un modèle de budget pour guider les offrants dans la formulation de leur offre financière qui doit être appuyée avec des informations aussi détaillées que possible (narratif). Le budget doit être soumis en Gourdes et en deux versions : une version qui identifie les coûts par catégorie budgétaire et une deuxième version qui identifie les coûts par livrable.

Les produits ou services sollicités font l'objet d'une exonération de TVA comme prévu par les lois haïtiennes dans le cadre du contrat principal d'AVANSE. Le sous-traitant est responsable de toutes les taxes et frais applicables sur les revenus, la rémunération, les permis, les licences et autres taxes et redevances requises.

5. PROCESSUS DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION

Base d'attribution de Contrat

Le contrat sera attribué au soumissionnaire dont l'offre final représente la meilleure valeur à l'aide d'une combinaison des facteurs techniques (qualité) et de coûts (prix), une fois sa capacité de gestion vérifiée. DAI se réserve le droit d'exclure une proposition si elle détermine que l'offrant n'a pas les ressources et capacités financières nécessaires pour effectuer le travail requis.

Les points d'évaluation ne seront pas attribués pour le coût. Le cout sera principalement évalué tenant compte de la réalité s'il est raisonnable. DAI peut accorder à un prix plus élevé s'il détermine que l'évaluation technique offerte mérite un cout/prix additionnel

L'émission du présent appel d'offres (RFP) n'oblige en aucune façon l'attribution d'un contrat par AVANSE et les soumissionnaires ne seront pas remboursés pour les frais associés à la préparation de leurs offres.

AVANSE peut attribuer un marché sans discussions préalables avec les soumissionnaires. Par conséquent, les offres initiales doivent contenir les meilleures conditions du soumissionnaire du point de vue technique et prix.

6. LIVRABLES PRÉVUS APRÈS ATTRIBUTION

Après attribution d'un accord de sous-traitance, les livrables détaillés en bas et devront être soumis selon les délais fixés par AVANSE. Les livrables doivent attester que les activités ont été réalisées de manière satisfaisante. Le Soumissionnaire devra décrire en détail les coûts proposés par livrable dans la proposition financière. Il faut noter que les livrables sont anticipés mais ça reste la possibilité faire des changements après l'attribution d'un sous contrat.

Livrable 1 : Présentation du logiciel développé et configuration des tablettes ou Smartphones au serveur

Livrable 2 : Rapport de formation du personnel du projet et fournir les modules de formation au Ministère

Livrable 3 : Vérification et Acceptation des travaux et modules de formation

L'exécutant sera payé sur facture et livrable délivrée conformément avec le calendrier des livrables finale dans le sous-contrat. Chaque livrable doit être approuvé par AVANSE ou son représentant avant qu'un paiement sera effectué. Le délai de paiement ne dépassera pas trente (30) jours après soumission et approbation de la facture.

7. INSPECTION ET ACCEPTATION

L'équipe technique d'AVANSE chargée de l'activité inspectera les services fournis pour déterminer si les activités sont effectuées de manière satisfaisante. Le sous-traitant est responsable de l'application des mesures correctives, qui peuvent être exigées par le chef de Projet AVANSE à la suite de cette inspection.

8. DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR DÉTERMINER LA RESPONSABILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE

Responsabilité générale

AVANSE ne signera aucun contrat avec un Soumissionnaire avant de s'assurer du degré de la responsabilité de celui-ci. Lors de l'évaluation qui permettra de déterminer la responsabilité du Soumissionnaire, les éléments suivants seront à soumettre pour être pris en considération:

1. Une copie de la Patente pour l'exercice fiscal en cours ;
2. Une copie du Quitus fiscal à jour ;
3. Une preuve d'un numéro DUNS (expliqué ci-dessous et les instructions contenues dans les Annexes C et D) ;
4. La confirmation que la source et la nationalité des produits ou des services ne sont pas d'un pays interdit (expliqué au point 10) ;
5. La capacité à respecter les termes de livraison ou d'exécution requis ; (lettres de référence à l'appui) ;
6. Modalité de paiement
7. être disponible pour une visite sur le terrain Financer et exécuter les travaux, livrer des biens, ou la capacité d'obtenir des ressources financières sans avoir reçu une avance de fonds de DAI.
8. Capacité à respecter les calendriers d'exécution et des points de repère
9. Avoir une performance satisfaisante dans le passé
10. Avoir un dossier satisfaisant de l'intégrité et de l'éthique des affaires

9. SYSTÈME DE NUMÉROTATION DE DONNÉES UNIVERSEL (DUNS)

Il est **obligatoire** pour le Soumissionnaire de fournir un numéro DUNS à AVANSE. Le Système de numérotation de données Universel est un système développé et réglementé par Dun &

Bradstreet (D & B) qui attribue un identifiant numérique unique, considéré comme un «numéro DUNS», à chaque entité commerciale.

Toutes les entreprises américaines et étrangères qui reçoivent des accords de sous-traitance ou ordres d'achat d'une valeur de \$25.000 ou plus sont obligés d'obtenir un numéro DUNS avant la signature d'un contrat. Les entreprises sont exemptées de cette obligation si leur revenu brut global de l'année d'imposition précédente est inférieur à \$300.000. AVANSE exige que les Soumissionnaires signent une déclaration d'auto-certification (Annexe D) si le Soumissionnaire demande une exemption pour cette raison.

Pour les Soumissionnaires qui devront obtenir un numéro DUNS, **voir Annexe C** - Instructions pour obtenir un numéro DUNS.

Pour ceux qui n'ont pas besoin d'obtenir un numéro DUNS, **voir Annexe D**: Auto certification d'exemption de DUNS.

10. SOURCE ET NATIONALITÉ

Selon le code géographique inclus dans son contrat, AVANSE ne peut se procurer des biens et services des pays interdits par l'USAID. Les pays autorisés par le code géographique 937 sont : Les États-Unis, Haïti, et «pays en développement» autres que «les pays en développement avancés ». Une liste des « pays en développement » ainsi que les « pays en développement avancés » peut être trouvée aux adresses suivantes :

<http://www.usaid.gov/ads/policy/300/aidar> et

<http://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1876/310mab.pdf>

AVANSE doit vérifier la source et la nationalité, des biens et des services et s'assurer qu'AVANSE ne se procure pas des biens ou services en provenance des pays interdits énumérés par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers (OFAC) comme pays sanctionnés. La liste actuelle des pays sous sanction globale comprennent: Cuba, Iran, Corée du Nord, le Soudan et la Syrie. Les marchandises ne peuvent pas transiter dans les pays sanctionnés ni y être assemblées, et le vendeur ne peut être enregistré dans un pays interdit.

En soumettant une proposition en réponse à cet appel d'offres, les Soumissionnaires garantissent leur conformité aux exigences de Source et Nationalité, pour les biens et services offerts et que ces biens et services sont conformes au Code géographique et aux exclusions pour les pays interdits décrits ci-dessus.

11. REPRÉSENTATIONS ET ATTESTATIONS DE CONFORMITÉ

Les Soumissionnaires doivent être conscients des conditions générales d'un contrat résultant de cet appel d'offres. Le Soumissionnaire choisi devra se conformer à toutes les représentations et les attestations de conformité énumérées dans l'Annexe G.

12. ÉTHIQUE EN PASSATION DES MARCHÉS

Aucune compensation monétaire ni favoritisme ne sera toléré de la part du Soumissionnaire, pas plus que de tout membre du personnel AVANSE, dans une tentative d'influencer les résultats de l'adjudication. AVANSE traite tous les rapports de fraude ou abus très au sérieux. Les actes de fraude ou de corruption ne seront pas tolérés, et les employés d'AVANSE et / ou sous-traitants, fournisseurs ou bénéficiaires de subventions qui se livrent à ces activités feront face à de graves conséquences. De telles pratiques sont contraires à l'éthique et sont illégales. Le Soumissionnaire ou le personnel AVANSE peut signaler toute infraction à l'éthique et à la conformité via un appel anonyme et gratuit au Hotline +1 855-603-6987, via le site DAI, ou par courriel à FPI_hotline@dai.com. DAI assure l'anonymat ainsi qu'un examen sérieux et impartial du traitement des informations fournies. Une telle infraction peut entraîner l'annulation de l'achat et la disqualification de la participation du Soumissionnaire dans cet appel d'offres et dans les marchés futurs. Les contrevenants seront signalés à l'USAID, et par conséquent, peuvent être signalés au Ministère de la Justice des États-Unis pour être inclus dans la liste des parties restreintes, les empêchant de participer à l'avenir à toute activité financée par le gouvernement des États-Unis.

Les offrants doivent fournir des informations exactes et complètes en réponse à cette sollicitation. La pénalité pour toute fausse représentation prescrite à l'article 1001 du Titre 18 du Code des États-Unis.

De plus, AVANSE prend très au sérieux l'utilisation des fonds de l'USAID pour financer des terroristes ou des groupes de soutien aux terroristes, ou d'autres parties en échange d'une protection. Si les terroristes, les groupes ou d'autres parties tentent d'extorquer ou réclamer des paiements de votre entreprise, vous devez signaler immédiatement l'incident à l'équipe d'enquête et de prévention de fraude mentionnée au numéro et courrier électronique ci-dessus.

En soumettant une proposition, les Soumissionnaires certifient qu'ils n'ont pas ou ne tenteront pas de solliciter de faveurs auprès des employés d'AVANSE, et qu'ils ne fournissent pas de fonds à des terroristes ou des groupes appuyant les terroristes.

Annexe A : TERMES DE REFERENCES

TERMES DE REFERENCE:

Développement d'une application pour la saisie (sur Smartphones, Tablettes et Ordinateurs), le stockage (Base de données) et la publication (Site Internet, SMS, ...) des données du Système d'Information sur les Marchés Agricoles du Ministère de l'Agriculture.

CONTEXTE

Le programme «Appui à la Valorisation du potentiel Agricole du Nord, à la Sécurité Economique et Environnementale» (AVANSE) financé par l'USAID et mis en œuvre en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), est un programme qui a pour but de fournir de l'assistance aux agriculteurs. Cette assistance a une finalité de stimuler le développement durable de l'agriculture dans le Nord d'Haïti afin d'aboutir à une augmentation des revenus pour les ménages agricoles dans la région. Le projet intervient sur trois chaînes de valeur qui sont le riz, la banane et le cacao.

AVANSE a accordé une subvention en nature au Ministère de l'agriculture afin de renforcer le Système d'Information sur les Marchés Agricoles (SIMA) en termes de montage de base de données, modernisations de son système de collecte et aussi d'apporter des innovations dans la diffusion et la publication des données (SMS, Site Web interactif,...) avec l'utilisation des Nouvelles Technologies d'Information et de Communication (NTIC).

DESCRIPTION DE TACHES

Cet appel d'offres invite les Entreprises/Firmes spécialisées dans le domaine de la technologie à soumettre des propositions sur le développement d'une application qui prendra en compte les points suivants:

1. Développer un logiciel permettant de collecter des informations à l'aide des tablettes ou Smartphone et les communiquer au serveur principal en temps réel pour le compte du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Naturelles. Les données recueillies seront validées, publiées et ensuite communiquées aux agriculteurs et bénéficiaires du projet AVANSE par l'intermédiaire des messages vocaux et des messages SMS sur les téléphones cellulaires de façon régulière.
2. Expliquez comment allez-vous diffuser les messages aux agriculteurs. Allez-vous le faire à partir de du serveur du Ministère ou allez-vous utiliser une compagnie téléphonique pour le faire. Veuillez-vous fournir des informations claires et précises.
3. En outre L'accès à distance en mode lecture des données sur le serveur doit être fourni via le : 1) Nom du serveur (hostname ou IP) 2) Port de communication (port) 3) Nom du database 4) Mot de passe. Alternativement un API mis en place doit être fourni pour permettre l'accès à ces données. L'accès à la base de données permettra son intégration avec le système que SIMA est en train d'utiliser en ce moment. La modernisation du SIMA grâce à l'intégration de nouvelles technologies comme les tablettes, smartphones, l'utilisation du système (SMS) messagerie et messages vocaux préenregistrés permettra la collecte et la diffusion rapide des données sur le marché. Les données collectées doivent pouvoir être transmises entre les périphériques, exportées dans d'autres formats et seront également reliées à la base données

de SIMA via leur site web. Les messages doivent tenir compte du faible taux d'alphabétisation parmi les agriculteurs, optimiser l'utilisation des images/icônes et messagerie vocale en Français et en créole et s'assurer que les agriculteurs comprennent l'information leur soit communiquée. Les données seront collectées avec les spécificités suivantes :

- Type de produits agricoles
- Localisation du marché
- Date de la collecte des données
- Nom du collecteur
- Unité de mesure
- Prix par unité de mesure chez les grossistes
- Prix par unité de mesure chez les détaillants

4. Identifier les appareils électroniques (Tablettes ou Smartphones) capable de supporter le logiciel développé :

La firme sélectionnée conseillera au Ministère sur le type d'appareils électroniques (Tablettes ou Smartphones) à utiliser pour la collecte des informations. L'appareil sélectionné aura de la capacité et des spécifications techniques détaillées permettant de supporter le logiciel qu'on aura à développer à cet effet. En outre, il sera compatible avec les services offerts par les compagnies téléphoniques haïtiennes et supportera aussi les bases de données du website SIMA. Une courte visite au Ministère de l'agriculture à Damien permettra aux offrants de bien cerner les besoins réels de cet appel d'offre avant de soumettre leur proposition.

5. Fournir les matériels de formation

- a) **Agriculteurs:** Les modules de formations développées seront utilisés par les fonctionnaires du ministère pour former les agriculteurs sur la manière de comprendre, d'interpréter et d'utiliser les données de marché fournies par les collecteurs. Les matériels de formation doivent être élaborés en anglais et peuvent être traduits en créole et Français. Les matériels doivent être simples et faciles à comprendre et ne doivent pas seulement expliquer comment utiliser le nouveau système, mais également comment interpréter les données que les agriculteurs reçoivent.
- b) **Ministère:** Développer un module de formation sur la façon d'utiliser le nouveau logiciel développé. Les matériels doivent avoir des spécifications claires et détaillées sur la façon d'importer ou exporter des données, les valider et les télécharger sur le website de SIMA.

6. SÉCURITÉ ET CONTRÔLE

Le système doit contenir un Tableau de bord (Dashbord) contenant un tableau et un graphe simple des derniers prix des produits par rapport aux marchés.

Toute opération effectuée sur les données doit laisser une trace (log) ou le journal est entièrement vérifiable et personnalisée, indiquant l'utilisateur, la date, l'heure, les données précédentes, de nouvelles données, etc.

Cela implique, sans s'y limiter, à la sécurité logique suivant:

- Contrôle l'accès au système d'information générale
- Autorisation contrôle les opérations
- Restriction des opérations.
- Contrôle génération de sortie
- informations de validation
- La gestion des clés USB
- Gestion et contrôle de la maintenance et des changements

7. RÉSULTATS & LIVRABLES

Les résultats attendus dans le cadre de la prestation de services demandés sont les suivants :

Livrable 1 : Présentation du logiciel développé et configuration des tablettes ou Smartphones au serveur

Livrable 2 : Rapport de formation du personnel du projet et fournir 4 modules de formation au Ministère

Livrable 3 : Vérification et Acceptation des travaux et modules de formation

Livrable 4 : Fournir de l'assistance technique au Ministère pour l'envoi des messages aux agriculteurs pour une période de 15 mois

Les données doivent être présentées dans un système de projection accordée avec AVANSE.

A.6 Calendrier du Paiement Anticipe

Livrables	Description	Pourcentage à payer	Date Limite pour la Soumission des Livrables
Livrable 1	Présentation du logiciel développé et configuration des tablettes ou Smartphones au serveur	60%	15 jours après la signature du contrat
Livrable 2	Rapport de formation du personnel du projet et fournir 4 modules de formation au Ministère	30%	1 mois après la signature du contrat
Livrable 3	Soumission d'une lettre d'achèvement d'activité.	10%	Fin du contrat

ORIENTATION ET SUPERVISION TECHNIQUES

La firme travaillera sous la supervision directe du responsable du système d'information du projet AVANSE concernant les aspects techniques et sous la supervision du responsable du département des subventions, sous-contrats et approvisionnement pour les aspects contractuels.

Annexe B : Lettre d'accompagnement à la proposition

[En-tête de l'entreprise]

<Insérez la date

A: Cliquez ici pour entrer du texte.

De : Cliquez ici pour entrer du texte

Sujet : RFP-AVANSE-GS-IR3-2016-01 «Développement d'une application pour la saisie des données (sur Smartphones, Tablettes et Ordinateurs), le stockage (Base de données) et la publication (Site Internet, SMS, ...) des données du Système d'Information sur les Marchés Agricoles du Ministère de l'Agriculture»

Nous, soussignés, offrons la proposition ci-jointe conformément à l'appel d'offres RFP-AVANSE-GS-IR3-2016-01, pour le développement d'une application pour la saisie des données sur (Smartphones, Tablettes et Ordinateurs), le stockage (Base de données) et la publication (Site Internet, SMS, ...) des données du Système d'Information sur les Marchés Agricoles du Ministère de l'Agriculture. Notre proposition financière ci-jointe est pour le prix total de <somme en lettre (HTG somme en chiffres)>.

Nous attestons une période de validité de trente(30) jours pour les prix offerts dans la proposition financière. Notre proposition sera obligatoire sous réserve des modifications résultant de toute discussion.

Nous attestons également qu'aucun des produits ou services offerts ne sont pas interdits par le gouvernement des Etats-Unis.

Nous certifions avoir pris connaissance et inclus dans notre proposition les modifications suivantes comme indiquées par AVANSE :

.....
.....

Nous comprenons qu'AVANSE n'est pas tenu d'accepter une proposition qu'il reçoit.

Cordialement,

Signature autorisée:

Nom et Titre du signataire: Cliquez ici pour entrer du texte.

Nom de l'entreprise: Cliquez ici pour entrer du texte

Adresse: Cliquez ici pour entrer du texte

Téléphone: Cliquez ici pour entrer du texte

Email: Cliquez ici pour entrer du texte:

Sceau/timbre de la Compagnie

Annexe C : Instructions pour obtenir un numéro DUNS

Remarque: Il est obligatoire pour votre entreprise de fournir un numéro DUNS à AVANSE.

I. SOUS-TRAITANCE / COMMANDES: Toutes les entreprises nationales et étrangères qui reçoivent des commandes de premier rang de sous-traitance ou achat d'une valeur de \$25.000 et plus sont obligés d'obtenir un numéro DUNS avant la signature de l'accord. *Votre entreprise est exemptée de cette obligation si le revenu brut tiré de toutes les sources dans l'année d'imposition précédente était au-dessous de \$ 300.000. Merci de voir le formulaire d'auto-certification ci-joint.*

II. AIDES FINANCIÈRES: Toutes les entités étrangères qui reçoivent des subventions monétaires de premier rang (standard, simplifiées ou FOG) d'une valeur égale ou supérieure à \$25.000 et effectuent des travaux en dehors des États-Unis doivent obtenir un numéro DUNS avant la signature de la subvention. Tous les organismes américains qui sont les bénéficiaires de subventions monétaires de premier rang de toute valeur sont obligés d'obtenir un numéro DUNS; l'exemption pour les moins de \$25.000 s'applique seulement aux organismes étrangers.

Aucune sous-traitance ou Bons d'achats de \$ 25.000 et plus, ou Aides financières ne seront signés par AVANSE sans l'obtention préalable d'un numéro DUNS. Ce numéro peut être obtenu en accédant le lien suivant: <http://fedgov.dnb.com/webform/index.jsp>

Remarque: La sélection d'un Soumissionnaire résultant de cet APPEL À OFFRES est subordonnée à la soumission par celui-ci d'un numéro DUNS à AVANSE. Les entreprises qui ne parviennent pas à fournir un numéro DUNS ne recevront pas d'allocation et AVANSE choisira un autre sous-traitant.

Contexte:

Résumé des exigences actuelles du gouvernement américain - DUNS et rapports dans la base de données FSRS

Le système de numérotation (Universal Data DUNS) est un système développé et géré par Dun et Bradstreet qui attribue un identifiant unique à neuf chiffres aux entités commerciales. Il s'agit d'une norme commune dans le monde entier et les utilisateurs incluent le gouvernement des États-Unis, la Commission Européenne et l'Organisation des Nations Unies. Le numéro DUNS est utilisé pour identifier les entreprises qui reçoivent du financement fédéral des États-Unis, et fournir les noms et données d'adresse cohérentes pour les systèmes d'application électroniques.

Le gouvernement des États-Unis exige que tous les demandeurs de subventions monétaires de premier rang et tous les receveurs de sous-contrat ou ordres d'achat de \$ 25.000 ou plus aient un numéro DUNS avant qu'AVANSE attribue des fonds à cette entité.

OBLIGATION D'AVANSE SUR LA BASE DE DONNÉES FSRS (Federal Funding Accountability Transparency Act Subaward Reporting System):

En outre , conformément à la Loi Fédérale de Financement et Loi Sur la Transparence de l'année 2008 ; FAR 52.204 -10 , " *Rapport de la rémunération des cadres et des attributions de sous-contrats de premier rang*» (révisée en Juillet 2010) , et la sous-partie - 4.14 " *Rapport de la rémunération des cadres et des attributions de sous- contrats de premier rang*» à compter du 1er Mars 2011, AVANSE est obligé de signaler tout sous- contrat de premier rang nouvellement attribué de \$ 25.000 ou plus dans la base de données FSRS dont le site est : <http://www.fsr.gov>.

Conformément à AAPD 11-01 modifié, toutes les entités étrangères qui reçoivent des subventions monétaires de premier rang (standards, simplifiés et FOGs) avec une valeur égale ou supérieure à \$ 25.000 et effectuant des travaux en dehors des États-Unis doivent obtenir un numéro DUNS avant la signature de la subvention. Tous les organismes américains qui sont les bénéficiaires de subventions monétaires de premier rang de quel que soit la valeur sont obligés d'obtenir un numéro DUNS ; l'exemption pour les moins de \$25.000 s'applique seulement aux organismes étrangers. Conformément à l'AAPD ainsi que 2 CFR Parties 25 et 170, AVANSE est tenu de faire un rapport sur les bénéficiaires dans la base de données de la FSRS. Les informations communiquées pour les sous-contrats et subventions seront accessibles au public à <http://www.usaspending.gov>.

Annexe D : Auto Certification d'Exemption à la numérotation de DUNS Pour Les Sous-traitants et Fournisseurs

Dénomination sociale de l'entreprise: _____

Adresse physique: _____

Ville : _____

Province étrangère (le cas échéant) : _____

Pays: _____

Signature du certificateur _____

Nom complet du certificateur (Noms, prénoms) : _____

Titre du certificateur: _____

Date de certification (jj / mm / aaaa) : _____

Le sous-contractant/Vendeur dont le nom d'affaire juridique est fourni dans la présente, atteste être une entreprise exonérée pour l'obtention d'un numéro DUNS, comme le revenu brut reçu de toutes sources dans l'année d'imposition précédente est inférieur à \$ 300.000.

* En soumettant cette certification, le Soumissionnaire atteste de l'exactitude des déclarations et représentations contenues dans ce document. Le Soumissionnaire comprend que des sanctions peuvent être imposées pour toute fausse information fournie à travers cette certification à l'entrepreneur principal et / ou le gouvernement des États-Unis.

Par la présente, le sous-contractant/vendeur autorise l'entrepreneur principal et / ou le gouvernement américain à vérifier le nom de la société, l'adresse physique, et toute autre information fournie ci-dessus. Cette certification est valide pour l'année calendaire en vigueur.

Annexe E: Budget en Gourdes

Modèle de budget détaillé (en HTG) pour les coûts

Catégorie des Dépenses	Description/ But	Unité	Quantité	Coût Unitaire	Total
BUDGET TOTAL					

Annexe F: Travaux similaires exécutés

Lister les projets ou travaux similaires exécutés qui peuvent illustrer au mieux votre expérience de travail pertinent à cet appel d'offres, classés par ordre chronologique.

	1.	2.	3.	4.
Titre du projet				
Description des travaux exécutés				
Localisation Commune / Département				
Client Nom et No de téléphone				
Début – Fin Dates				
Type de contrat				

Annexe G: représentations et attestations de conformité

1. Liste fédérale des Parties exclues- Le Soumissionnaire n'est pas radié, suspendu, ou déterminé inadmissible pour une attribution de contrat par un organisme fédéral.
2. Certification sur la rémunération des cadres supérieurs FAR52.204 - 10 oblige AVANSE, comme maître d'œuvre de contrats financés par le gouvernement des États-Unis, de produire un rapport sur le niveau de rémunération des cinq cadres du Sous-traitant les mieux payés dans la base de données : Federal Funding Accountability and Transparency Act Sub-Award Report System (FSRS). Cette obligation ne concerne que les sous-traitants qui remplissent les conditions suivantes :
 - Le sous-traitant doit avoir généré au moins 80 pour cent de son chiffre d'affaires global dans l'exercice financier précédent à partir de contrats du gouvernement fédéral des États-Unis; ET
 - Le sous-traitant doit avoir généré au moins USD 25 millions de recettes annuelles brutes dans le précédent exercice à partir de contrats du gouvernement fédéral des États-Unis; ET
 - Le sous-traitant ne doit pas déjà rapporter publiquement les niveaux de rémunération de ses cadres, soit à l'Internal Revenue Service (Agence des Impôts des États-Unis) ou à la Securities and Exchange Commission (Commission des opérations de Bourse des États Unis) tel que mandaté par le statut de sous-traitant comme une organisation à but non lucratif ou comme société cotée en Bourse, respectivement.
3. Décret sur le financement du terrorisme- L'entrepreneur est avisé que les ordres exécutifs des États-Unis et la loi américaine interdisent la réalisation de transactions et la fourniture de ressources et de soutien aux individus et entreprises liés au terrorisme. Il est de la responsabilité juridique de l'entrepreneur / bénéficiaire d'assurer le respect de ces décrets et lois. Aucun soutien ou ressources ne peuvent être fournis à des personnes ou entités figurant sur la liste « Specially Designated Nationals » et la liste des personnes radiées maintenues par le Trésor Public américain (en ligne à www.SAM.gov) ou la liste établie par le conseil de Sécurité des Nations Unies à l'adresse électronique suivante : www.un.org/sc/committees/list_compend.shtml
4. Trafic des personnes L'entrepreneur ne peut pas se livrer au trafic des personnes (tel que défini dans le Protocole de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée) visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants), s'adonner au commerce du sexe ou au travail forcé durant la période d'attribution du contrat.
5. Certification et divulgation concernant les paiements pour influencer certaines transactions fédérales Le Soumissionnaire atteste qu'il est actuellement et restera dans le respect des FAR 52,203 -11, à ce sujet.

6. Conflit d'intérêt au sein de l'entreprise - Le Soumissionnaire certifie qu'il est conforme au FAR Part 9.5 sur les conflits d'intérêt au sein de l'entreprise. Le Soumissionnaire atteste reconnaître l'existence d'aucun conflit d'intérêt potentiel au sein de son entreprise. Le Soumissionnaire atteste en outre que s'il prend connaissance d'un conflit potentiel, il devra le signaler immédiatement à AVANSE.
7. Taille de l'entreprise et Classification (s) - Le Soumissionnaire atteste qu'il a exactement et complètement identifié la taille de son entreprise et la/les classification(s) pertinentes conformément aux définitions et exigences énoncées dans la FAR Part 19 sur les programmes des petites entreprises.
8. Interdiction des installations distinctes Le Soumissionnaire atteste qu'il est conforme aux FAR de 52.222 - 21, interdiction des installations distinctes.
9. Egalité des chances Le Soumissionnaire atteste qu'il n'applique aucune discrimination vis à vis d'un employé ou demandeur d'emploi en raison de l'âge, du sexe, de la religion, d'un handicap, de la race, de la couleur ou la nationalité.
10. Lois du travail Le Soumissionnaire atteste qu'il est en conformité avec toutes les lois haïtiennes du travail.
11. Federal Acquisition Regulation (FAR) - Le Soumissionnaire atteste qu'il est familier avec le code de « Federal Acquisition Regulations » (FAR) et qu'il n'est en violation avec aucune des certifications requises dans les clauses applicables du FAR, y compris, mais pas limitées aux certifications en matière de lobbysme, pots de vin, égalité des chances en matière d'emploi, aux actions d'affirmation, et paiements pour influencer les opérations fédérales.
12. Conformité des employés Le Soumissionnaire garantit que tous ses employés, les entités et les personnes fournissant des services dans le cadre de l'exécution du contrat d'achat AVANSE se conformeront aux dispositions résultant de la Commande et à toutes les lois et règlements fédéraux, étatiques et locaux dans le cadre des travaux qui y sont associés. En soumettant une proposition, les offrants acceptent de se conformer pleinement aux termes et conditions du présent document et à toutes clauses applicables par le gouvernement des États-Unis, et seront invités à signer ces déclarations et certifications lors de l'attribution du contrat.

Annexe H: Liste de Documents à soumettre

Offrant : _____

Pour que votre offre soit considérée, assurez-vous de soumettre :

- Votre proposition à AVANSE dans une enveloppe cachetée à l'adresse postale, comme spécifié dans les instructions générales de cet appel d'offres
- Lettre d'accompagnement signée (*utilisation du modèle dans l'Annexe B*)
- Proposition de produit ou service qui répond aux exigences techniques dans l'Annexe A.
- Budget, conformément au modèle fourni dans l'Annexe E, accompagné d'un narratif de Budget.
- Preuve que vous êtes en mesure de répondre ou de dépasser chacune des conditions d'acceptabilité technique.
- Documents requis pour déterminer la responsabilité ; Voir page 11, l'article 5.1
Responsabilité générale
 - Copie de Patente pour l'exercice fiscal en cours
 - Lettres de référence
 - Modalité de paiement : Chèque / Virement Bancaire
- Preuve d'un numéro DUNS ou d'auto certification d'exemption (*Annexes C et D*)
- Formulaire sur l'expérience pertinente (*utilisation du modèle à l'Annexe F*)
- Inclure cette liste dans votre proposition également.